



**CENTRE POUR LE RENFORCEMENT DE
L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE
LA JEUNESSE *CREDEJ***

1

Education-Sagesse-Développement

Le Centre pour le Renforcement de l'éducation et Développement « CREDEJ »

14 Octobre 2025



Contents

0. INTRODUCTION	1
I. Mauvaise gestion du système éducatif au Burundi	3
I.1. Recrutement clientélistes des enseignants	3
I.2. Gestion opaque du système	3
I.3. Le programme du MINEDUC « Zéro enfants mal assis durant l'année scolaire 2025-2026 » est un échec.....	3
I.4. Manque de matériels didactiques et autres équipements scolaires	4
I.5. Enseignants mal traités et dont les droits sont bafoués ; abandons de leurs postes et les élèves en pâtiennent.....	4
I.6. Mauvaises infrastructures des écoles ; la santé des apprenants en péril.....	5
I.7. Abandons scolaires ; un mauvais présage du futur de la nation	5
II. Viols sur mineures en milieu scolaire	7
III. La place des jeunes au parlement burundais	8
IV. Abus des jeunes imbonerakure ; difficulté de maîtriser cette milice affilié au parti politique au pouvoir (CNDD-FDD)	8
V. Du trafic des enfants vers la Tanzanie ; emprisonnement des enfants au lieu de les aider à retourner chez eux	8
VI. Situation carcérale des nourrissons et des mineurs en conflit avec la loi	9
VI.1. Situation des nourrissons incarcérés avec leurs mères.....	9
VI.2. Situation des mineurs en conflits avec la loi dans les centres	11
VII. Conclusion et recommandations	12

0. INTRODUCTION

Le rapport sur la situation des droits humains des jeunes en général et sur le secteur de l'éducation des jeunes au Burundi en particulier pour la période de juillet à septembre 2025 présente des contraintes répétitives qui prouvent à suffisance que le système de gouvernance et éducatif connaissent des difficultés institutionnelles et organisationnelles. Cela est à l'origine (i) des recrutements d'enseignants sans critères objectifs ou moyennant des pots de vin ou encore selon leur appartenance au parti CNDD-FDD, (ii) **des mutations intempestives des enseignants**, (iii) de l'échec du principe de « **Zéro enfant mal assis en 2025-2026** », (iv) du manque des matériels didactiques, des équipements et infrastructures scolaires inadaptées, (v) des mauvais traitements des enseignants dont leurs droits sont bafoués, (vi) des abandons scolaires massifs, (vii) de vol sur mineure en milieu scolaire.

Le rapport aussi donne des considérations sur (i) la place des jeunes dans le parlement burundais, (ii) les abus des imbonerakure dans la communauté, (iii) le trafic des enfants vers la Tanzanie et (iv) la situation carcérale des nourrissons et des mineurs en conflit avec la loi.

Ainsi, l'on observe des **difficultés d'enseignement et d'apprentissage suite à la non-maîtrise de la langue d'enseignement**. Tous s'accordent qu'au Burundi, le français est la langue administrative. Toutefois, selon les visites des agents de terrain du CREDEJ, le nouveau programme d'enseignement du pays ne donne aucune importance à cette langue dans les ECOFO alors qu'elle constitue un fondement pour comprendre toutes les autres sciences car enseignée dans cette dernière, (ii) **des enseignants non qualifiés et en nombre insuffisants** alors que le ministère de tutelle ne projette que recruter à peu près deux mille enseignants sur plus d'une dizaine de milliers dont le Burundi a besoin à l'école fondamentale et au post fondamentale et autour de 100 enseignants à l'enseignement supérieur ; ce qui aura toujours un impact négatif sur la qualité de l'enseignement puisque c'est dans cette optique que les écoles font recours aux enseignants bénévoles ou vacataires peu importe leur qualification et moins motivés après avoir contraint en retraite anticipée trois mille enseignants à la veille de la rentrée scolaire 2023-2024 ; ce qui a entraîné le pire dans les écoles.

A tous ces insuffisances, s'ajoute (i) **le manque des matériels didactiques (livres)** et (ii) **l'insuffisance des équipements scolaires (bancs pupitres)**. C'est une honte nationale de laisser des enfants sans bancs alors que de l'argent y relatif avait été déboursé. C'est aussi impossible d'attendre de bons résultats pour un enfant sans livres ni enseignants qualifiés. C'est le résultat d'une mauvaise gestion catastrophique et d'une administration centrale complètement passive et complice. L'insuffisance de matériels didactiques et équipements scolaires mettent à mal et les enseignants (déjà non qualifiés pour la plupart) et les apprenants et au finish des lauréats sans compétences ni sciences.

Toutes ces lacunes, couplées à la mauvaise gestion du système éducatif démontrent que l'éducation de qualité est mise en péril au Burundi. Aussi, dans la même perspective, le **manque d'hygiène et surtout de l'eau potable dans les établissements scolaires et académique** peuvent-ils être à l'origine de l'apparition des maladies des 4 M (Mains, Mets, Milieux, Mouches) dans ces lieux et partant un résultat mitigé des enfants. Cette situation scandaleuse s'observent plus particulièrement au sein des ECOFO Busoro, Nyarubanga, Gahuni, Musivya, Mbizi III et à l'Université du Burundi/Campus Zege.

Ainsi, dès lors que les enseignants ne sont pas recrutés sur une base de clientélisme, non qualifié, sans maîtrise de la langue d'enseignement, sans matériels didactiques ni équipements scolaires, où les élèves et les étudiants craignent pour leur santé car l'eau potable est devenue une denrée rare, **il s'observe plusieurs cas d'abandons scolaires**. L'année scolaire 2024-2025 a connu, à elle-seule, **84 503 cas d'abandons scolaires dont 38 007 filles contre 44 660 garçons**.

Cet état de fait conduit à la pérennisation du phénomène de **trafic des enfants qui devient de plus en plus un phénomène qui continue à s'observer et aujourd'hui s'ajoute leur exploitation**. En effet, durant ce trimestre, 13 enfants dont 2 fillettes tous âgés de moins de 18 ans ont été interceptés par le parquet de Rutana alors qu'ils se rendaient en Tanzanie. Ils sont

originaires des provinces Butanyerera et Gitega. La majorité de ces enfants ont été éjectés du système éducatif burundais dont les lacunes viennent d'être décrites ci-haut. Conscients de ne rien apprendre, voyant le sort de leurs aînés qui ont terminé le secondaire sans emplois, ils décident, sur la facilitation des gens mal intentionnés, de rejoindre la Tanzanie où ils espèrent avoir



un léger mieux. D'autres, surtout ceux de Kinama, Kamenge, Gihosha rural, ... sont employés dans la fabrication des briques en terre ; un travail très fatigant pour des enfants de moins de 18 ans si bien que la rentrée scolaire va les retrouver dans l'incapacité physique et psychique de continuer leurs études.

Aussi, les **Abus des jeunes imbonerakure** (jeunes affiliés au parti politique CNDD-FDD) ont-ils été rapportés. Ces jeunes ont administré des coups et blessures volontaires à un jeune, le 17 juillet 2025, en commune Nyanza dans la province Burunga; la victime est toujours hospitalisée à Makamba. Dans cette même localité, ces jeunes du CNDD-FDD ont été à l'origine de la perte de 2 vies humaines. Deux jeunes femmes ont été tuées, le 25 juillet 2025, alors qu'elles étaient à la recherche du bois de chauffage dans la même commune.

Et quand les enfants abandonnent l'école et observent les abus des imbonerakure dans leurs communautés, des cas de déviants se produisent et l'on observe plus de 173 mineurs en conflit avec la loi qui sont dans les CRMCL.

Egalement, durant le trimestre écoulé, le CREDEJ a pu documenter **un cas de viol sur mineure en milieu scolaire**. Le cas s'est produit à l'ECOFO Kivoga/DPE Rutana. Ce viol a été commis par un enseignant connu sous le nom de NZIRIMIRA Jean-Claude de cette ECOFO sur son élève de la 7^{ème} année. Heureusement que cet auteur ait été appréhendé et actuellement détenu dans la prison centrale de Rutana.

L'autre situation documentée à travers ce rapport a été **l'appréhension des trafiquants des enfants vers la Tanzanie**. Les impliqués dans cette affaire et qui ont été arrêtés sont (i) Vincent KUBWIMANA, (ii) Damascene NDABOROHEYE, (iii) Richard NDUWAYEZU et (iv) un Chauffeur. Ce sont les quatre trafiquants des mineurs vers la Tanzanie qui ont été condamnés par la Justice Burundaise. Ils avaient été arrêtés quand ils transitaient à bord d'un véhicule de type Hiace depuis la province de Gitega à destination de la Tanzanie. Ils ont été condamnés à 7 ans et demi de prison dans un procès de flagrante en audience publique du 25 Juillet 2025.

Enfin, le présent rapport revient sur la part des jeunes au sein de l'institution parlementaire. **Le monitoring des résultats du scrutin de 2025 a montré la part des jeunes dans le parlement burundais**. Ce n'est plus un secret pour personne, le parlement burundais compte seulement **5 jeunes sur 111 Parlementaires**. C'est donc dire que les jeunes burundais représentent de 4,50% dont un frère à la première dame du pays. C'est seulement 5 jeunes qui siègent au sein du parlement burundais. Il est donc temps, si ce n'est pas tard que les jeunes burundais réclament leur part du gâteau national !

Avant de clôturer ce rapport, des recommandations à l'endroit du Gouvernement du Burundi et de ses partenaires dans le domaine du renforcement de l'éducation et du développement des jeunes burundais ont été émises.

I. Mauvaise gestion du système éducatif au Burundi

I.1. Recrutement clientélistes des enseignants

Tous s'accordent qu'au Burundi, le français est la langue administrative. Toutefois, selon les visites des agents de terrain du CREDEJ, le nouveau programme d'enseignement du pays ne donne aucune importance à cette langue dans les ECOFO alors que cette langue constitue un fondement pour comprendre toutes les autres sciences car enseignée dans cette langue. Ainsi s'observent des difficultés de communication entre enseignants et apprenants et donc celles d'enseignement et d'apprentissage car ni les enseignants ; ni les apprenants, personne ne maîtrise la langue d'enseignement.

Le CREDEJ voudrait que les autorités administratives sortent de leur silence et donnent des orientations claires quant au programme d'enseignement et surtout de la langue générale d'enseignement au lieu de bourrer les enfants de langues qui ne leur permettent pas ni de comprendre les autres matières enseignées ni d'être compétitifs sur le marché local, sous régional, régional et international.

Les données dont dispose le CREDEJ montrent que les ECOFO n'ont pas d'enseignants en nombre suffisant ni qualifiés. Toutefois, le ministère de tutelle projette recruter autour de **deux mille (2.000) enseignants** sur plus d'une **dizaine de milliers** dont le Burundi a besoin à l'école fondamentale et au post fondamentale et autour de **cent (100) enseignants à l'enseignement supérieur**. Le CREDEJ remarque que cela aura toujours un impact négatif sur la qualité de l'enseignement puisque c'est dans cette optique que les écoles font recours aux enseignants bénévoles ou vacataires peu importe leur qualification et moins motivés. Rappelons que le même ministère a contraint en retraite anticipée trois mille enseignants à la veille de la rentrée scolaire 2023- 2024 ; ce qui a entraîné le pire dans les écoles.

I.2. Gestion opaque du système

L'observation sur le terrain révèle de sérieuses entorses aux principes de gestion du personnel et de méritocratie;

Mutations Subjectives ; le CREDEJ documente régulièrement des cas de mutations du personnel enseignant dont les critères d'affectation ou de déplacement semblent manifestement subjectifs. Ces décisions ignorent souvent l'ancienneté, les besoins réels des établissements, ou l'expertise pédagogique, et sont perçues comme basées sur des affinités personnelles ou politiques plutôt que sur la performance ou la nécessité opérationnelle.

Des données confirment la présence d'enseignants en position d'encadrement de classes alors qu'ils ont manifestement échoué ou n'ont même pas passé le test d'engagement initialement requis. Cette anomalie compromet directement la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Nos enquêtes signalent également des cas précis de détournement de fonds destinés aux ECOFO (Écoles Fondamentales).des fonds essentiels destinés au bon fonctionnement des écoles (matériel, entretien, activités), sont ponctionnés par certains fonctionnaires de l'État. Le plus préoccupant est la non-sanction de ces actes de corruption. L'impunité observée envoie un signal très négatif sur la volonté de l'administration de garantir la bonne gestion et d'assurer que les ressources parviennent bien à la base.



1.3. Le programme du MINEDUC « Zéro enfants mal assis durant l'année scolaire 2025-2026 » est un échec

Des fonds publics ont été alloués aux communes pour acheter des bancs-pupitres, mais des milliers d'élèves ont passé l'année scolaire 2024-2025 assis par terre. Aussi, l'année scolaire 2025-2026 commence avec les mêmes défis que l'année dernière en ce qui est de l'insuffisance des bancs pupitres dans la majorité des ECOFO. Les responsables de ce détournement restent ici inconnus. Le ministre lui-même l'a reconnu, lors d'une réunion à Gitega avec les directeurs communaux et provinciaux de l'éducation, malheureusement comme si c'était qu'un petit défi. Dans la province de Rutana, Un seul individu a raflé un marché pour fabriquer les bancs destinés à plusieurs communes sans un suivi rigoureux, bien que le contrat ait été signé, les bancs n'ont pas été livrés.

Pour le CREDEJ, C'est une honte nationale de laisser des enfants sans bancs alors que de l'argent y relatif avait été déboursé. C'est aussi difficile voire même impossible d'attendre de bons résultats pour un enfant sans équipements scolaires. C'est le résultat d'une mauvaise gestion d'une administration centrale complètement passive qu'on l'on pourrait qualifiée de complice. L'insuffisance de matériels didactiques et équipements scolaires mettent à mal et les enseignants (déjà non qualifiés pour la plupart) et les apprenants ; et au finish des lauréats sans compétences ni sciences

1.4. Manque de matériels didactiques et autres équipements scolaires

Le manque des livres (livres du maître, livre de l'élève) du nouveau programme dans les Ecoles Fondamentales restent une question qui n'a pas encore trouvé de réponse. En effet aucune DPE n'a reçu de livres en quantités suffisantes lors de cette année scolaire qui vient de s'écouler (2024-2025). Ce sont les Directeurs des ECOFO et les enseignants qui se sont démenés pour faire les copies de ces livres pour trouver des exemplaires servant de base lors de la dispense des cours. Les enseignants évoquent que certains livres sont restés sans exemplaires suffisants suite aux prix élevé des photocopies. Ces derniers sont les livres des 9^{èmes} années (Sciences humaines et Technologie, les livres du maître ou livre de l'enseignant) et les livres d'élèves

D'autres défis majeurs liés (i) au manque de modules pour les travaux pratiques des cours de physique, biologie et chimie, (ii) à l'inexistence de laboratoires et des matériels de laboratoire tels les produits chimiques utilisés comme réactifs et autres, (iii) au manque d'ordinateurs et accessoire dans les sections informatiques, et (iv) à l'existence des sections appelées entrepreneuriat sans professeurs qualifiés ni matériels didactiques, ... restent des causes de l'échec des élèves dans la plupart des écoles du Burundi.

Le CREDEJ se joint aux enseignants, au parents et aux élèves pour demander aux autorités ayant l'éducation dans leurs attributions de multiplier à temps les livres des enseignants/des élèves, construire et équiper les laboratoires scolaires, doter les sections informatiques des ordinateurs et accessoires et créer des écoles supérieurs qui forment les enseignants des sections entrepreneuriats et/ou afin d'amortir les surcharges des parents et des écoles qui souffrent des contributions pour les matériels didactiques sans parler de celles à verser au CNDD-FDD alors que l'éducation pour tous et surtout l'éducation de qualité a été adoptée et promulguée par l'Etat Burundais.

1.5. Enseignants mal traités et dont les droits sont bafoués ; abandons de leurs postes et les élèves en pâtissent

A titre exemplatif et sur la base des données collectées par les agents de terrain du CREDEJ, dans la DPE de Gitega, durant l'année scolaire 2024-2025, plus de 32 enseignants ont abandonné leur poste d'attache. Parmi les 32 enseignants, 13 ont abandonné depuis janvier 2025. Toutefois, leur remplacement n'a pas été encore opéré car l'ordre de les remplacer viendrait de l'administration centrale (MINEDUC) et le remplacement des départs n'est pas automatique dans ce ministère. Dans ce cas, les élèves ne suivent pas certains cours faute d'enseignants. Certains avancent de classe sans science ou redoublent de classe.

Aussi, des discours des hauts responsables du pays, à commencer par le président de la république, ne reconnaissent plus certains droits des enseignants dont celui de grève. Face à cet état de fait, les enseignants préfèrent abandonner leurs postes d'attache et migrent vers les pays limitrophes ou vers l'occident ou encore vers le Canada ou USA où ils sont mieux payés et où leurs droits sont respectés.

I.6. Mauvaises infrastructures des écoles ; la santé des apprenants en péril

Le **manque d'hygiène et surtout de l'eau potable dans les établissements scolaires et académique** peuvent être à l'origine de l'apparition des maladies des 4 M (Mains, Mets, Milieux, Mouches). Dans certains lieux scolaires et académique, une situation scandaleuse s'observe plus particulièrement au sein des ECOFO Busoro, Nyarubanga, Gahuni, Musivya, Mbizi III et à l'Université du Burundi/Campus Zege.

En effet, l'ECOFO Mbizi III (Kabonga) en commune Nyanza de la province Burunga fonctionne sans infrastructures scolaires conformes. Ce sont des locaux construits par la population locale et restent inachevés sans eau ni électricité. Cette ECOFO n'a jamais reçu d'aucun soutien de la part des autorités. L'on pourrait la qualifier comme étant une école fondamentale oubliée depuis sa création. De même, l'ECOFO Busoro (DPE Muha) est une des écoles les plus durement frappées par le manque d'eau potable à Bujumbura en DPE Muha. Et pourtant elle est située dans une zone censée bénéficier d'approvisionnement en eau potable.

Un autre cas illustratif est celui de l'ECOFO Nyarubanga qui vient de passer toute une année scolaire (2024-2025) alors que les infrastructures sanitaires (toilettes), spécialement les fausses septiques sont pleines et donc les fausses d'aisance sont bouchés. Si rien n'est fait dans ces grandes vacances, les déchets des toilettes risqueraient de déborder à l'extérieur et devenir donc hors usage. C'est donc dire que ces infrastructures nécessitent une réhabilitation urgente.

Les parents et la Direction de l'Ecole demandent le soutien de l'administration et du gouvernement. L'on se souviendra que les parents fournissent beaucoup d'efforts pour la vie de cette école à travers (i) le paiement des photocopies des livres, (ii) le paiement des primes des enseignants bénévoles, (iii) les salaires des veilleurs et (iv) d'autres frais nécessaires au cours de l'année qui pèsent sur leurs dos.

Les cas ci-haut ne sont que des exemples, plusieurs personnes témoignent que beaucoup des toilettes dans les écoles publiques construites par la population lors des travaux communautaires n'ont pas des toilettes qui remplissent les normes d'hygiène d'un milieu scolaire. Les mêmes personnes accusent le gouvernement de l'ignorance à ce sujet qui met en danger la santé publique et l'hygiène des enfants et des enseignants et même des visiteurs.

Face à cette situation, le CREDEJ craint l'apparition des maladies dues au manque d'hygiène dans les ECOFO, les pertes de vies humaines du côté enseignants et celui des élèves et des abandons scolaires. Et de recommander aux ministères ayant la santé publiques et l'éducation dans leurs attributions de faire de leurs mieux pour créer des conditions d'hygiène dans les ECOFO qui puissent favoriser une éducation de qualité et une meilleure santé pour tous.

I.7. Abandons scolaires ; un mauvais présage du futur de la nation

A tous ces insuffisances relevées dans les points précédents, la mauvaise gestion du système éducatif burundais entraînent plusieurs maux dont le plus culminant serait des cas d'abandons scolaires. Ainsi, suite aux défis auxquels font face les structures éducatives du Burundi, dès lors que les enseignants dont la majorité est non qualifié, sans maîtrise de la langue d'enseignement, sans matériels didactiques ni équipements scolaires, où les élèves et les étudiants craignent pour leur santé car l'eau potable est devenue une denrée rare, tout cela associé à une mauvaise gestion du système éducatif, le CREDEJ lance un cri d'alarme face au phénomène d'abandons scolaires ! Selon les données en sa disposition, l'année scolaire 2024-2025 a connu, à elle-seule, **84 503 cas d'abandons scolaires dont 38 007 filles contre 44 660 garçons** comme le montre le tableau 1 de ce rapport. Ce tableau montre les cas d'abandons scolaires par DPE et par sexe. Il revient sur les effectifs des inscrits, des cas d'abandons scolaires et des cas de réintégration.



**CENTRE POUR LE RENFORCEMENT DE
L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE
LA JEUNESSE *CREDEJ***

Education-Sagesse-Développement

6

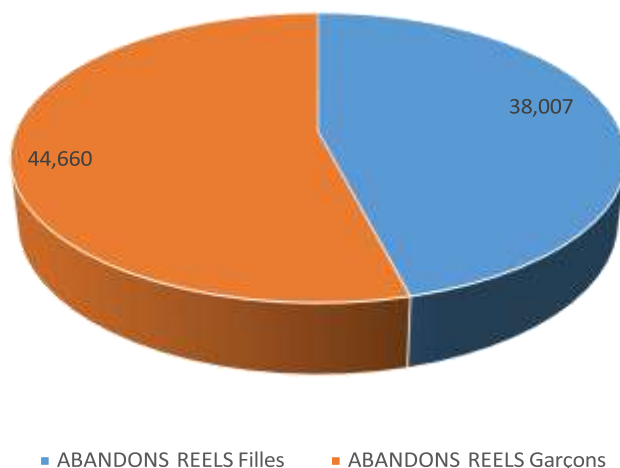
Tableau 1 : Effectifs des élèves inscrits, ayant abandonné et ceux ayant réintégré l'école durant l'année scolaire 2024-2025

N°	DPE	INSCRITS A LA RENTREE SCO. A/S:2024-2025			ABANDONS JUSQU'AU 2 ^e TRIMESTRE			REINTEGRES			ABANDONS REELS		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
1	DPE BUBANZA	6,923	30,032	36,955	4,115	5,161	9,276	1,846	2,378	4,224	2,269	2,783	5,052
2	DPE MURAMVYA	58,062	67,772	125,834			3,131			557	0	0	2,574
3	DPE MAKAMBA	100,391	91,113	191,504	5,461	6,336	11,797	2,065	2,160	4,225	3,396	4,176	7,572
4	DPE RUMONGE	92,419	82,158	174,577	4,632	4,588	9,220	1,060	1,265	2,800	3,572	3,323	6,420
5	DPE KAYANZA	104,619	93,597	198,216	5,074	6,234	11,308	516	521	1,037	4,558	5,713	10,271
6	DPE KARUSI	81,220	75,615	156,835	2,491	3,249	5,740	1,120	1,361	2,481	1,371	1,888	3,259
7	DPE CANKUZO	46,984	42,977	89,961	2,166	2,392	4,558	829	821	1,650	1,337	1,571	2,908
8	DPE RUYIGI	75,031	71,713	146,744	2,860	3,359	6,219	1,524	1,748	3,272	1,336	1,611	2,947
9	DPE GITEGA	159,648	137,875	297,523	3,230	4,393	7,623	711	745	1,456	2,519	3,648	6,167
10	DPE MWARO	54,667	47,976	102,643	1,419	1,967	3,386	324	301	625	1,095	1,666	2,761
11	DPE MUyinga	131,576	130,972	262,548	4,571	5,764	10,335	1,906	2,200	4,106	2,665	3,564	6,229
12	DPE Bujumbura MAIRIE	157,110	166,082	323,192	1,040	976	2,016	315	284	599	725	692	1,417
13	DPE BUJUMBURA RURAL	121,242	105,095	226,337	4,243	5,107	9,350	636	657	1,556	3,607	4,450	7,794
14	DPE NGOZI	108,803	113,265	222,068	6,086	4,859	10,945	1,828	1,670	3,498	4,258	3,189	7,447
15	DPE BURURI	60,916	54,457	115,373	1,537	2,047	3,584	241	301	542	1,296	1,746	3,042
16	DPE RUTANA	56,665	56,116	112,781	4,865	5,804	10,669	862	1,164	2,026	4,003	4,640	8,643
	TOTAL	1,416,276	1,366,815	2,783,091	53,790	62,236	119,157	15,783	17,576	34,654	38,007	44,660	84,503

Des données inscrites au tableau 1 de ce rapport, il ressort qu'un effectif de **84 503 enfants de 38 007 filles contre 44 660 garçons** a abandonné l'école durant l'année scolaire 2024-2025.

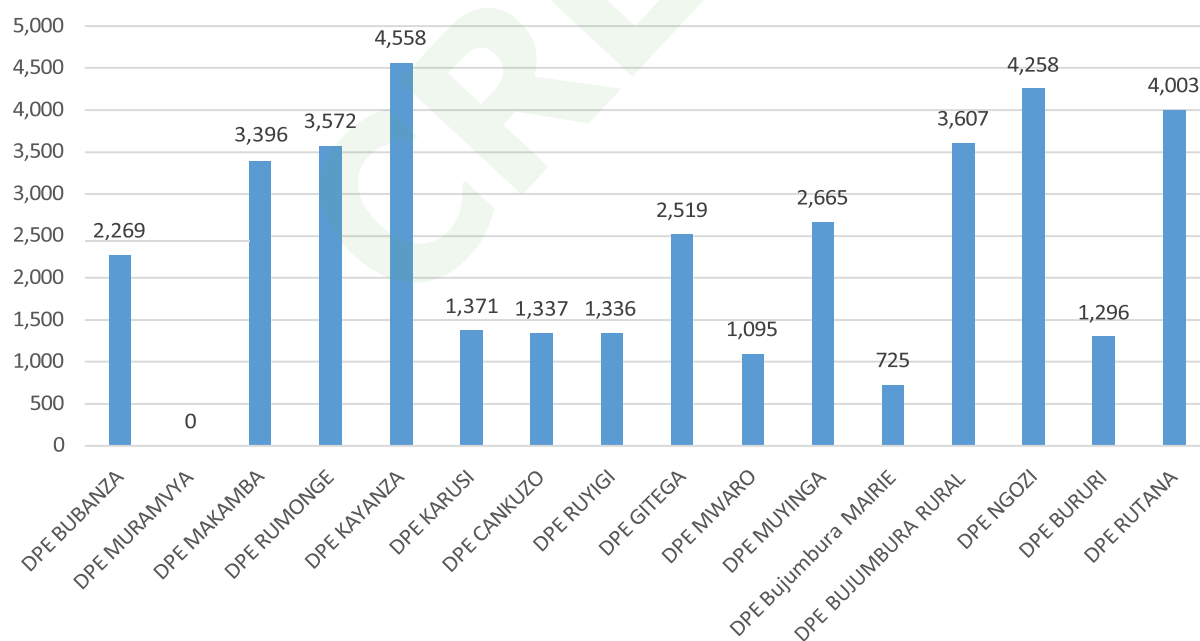
De plus, des mêmes données, on en déduit une comparaison des cas d'abandons scolaires par DPE et par sexe comme le montrent les figures 1, 2 et 3 de ce rapport.

Figure 1: Comparaison des abandons scolaires par sexe AS/2024-2025

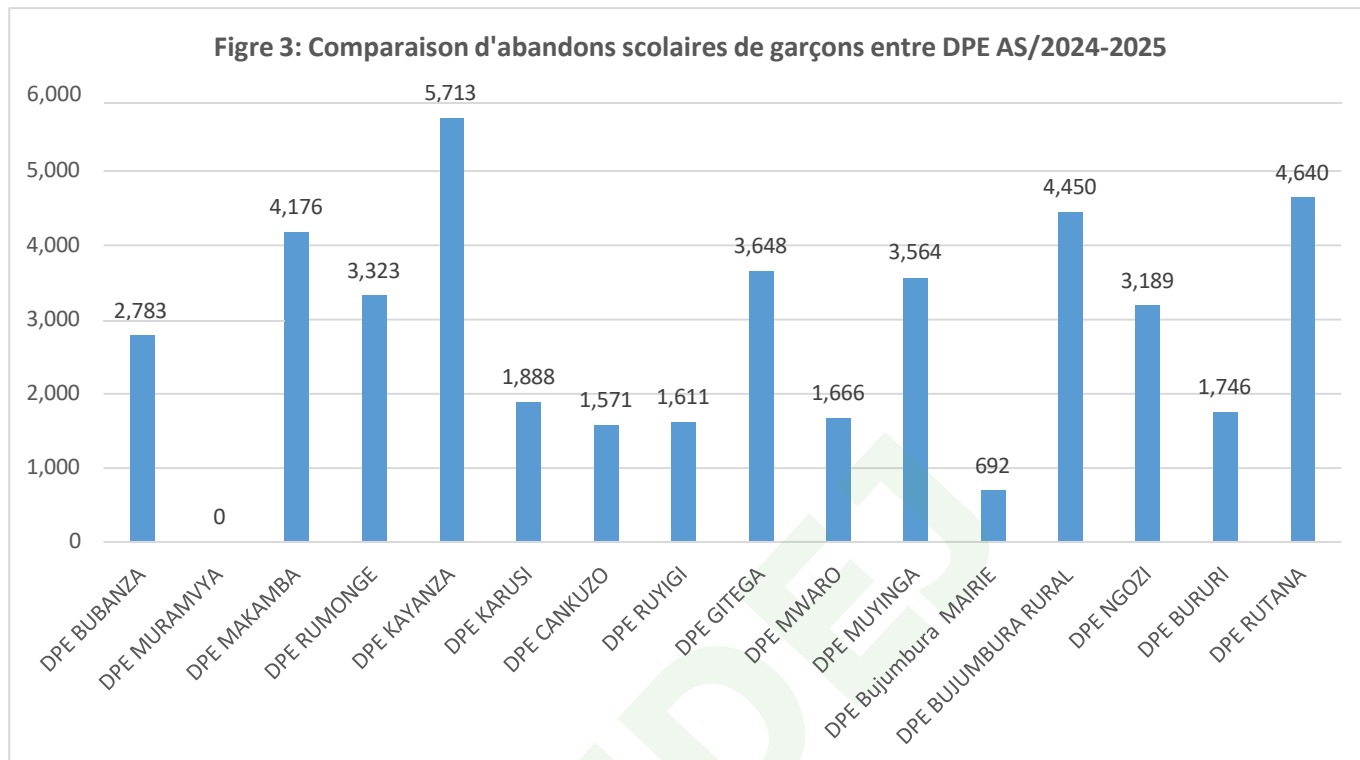


La figure 1 de rapport montre qu'un effectif de 44 660 garçons et 38 007 filles a abandonné l'école durant l'année scolaire 2024-2025 au Burundi. Ces chiffres révèlent des pertes énormes dans le futur du pays

Figure 2: Comparaison des abandons scolaires des filles entre DPE AS/2024-2025



La figure 2 de ce rapport révèle que la DPE Kayanza connaît un effectif d'abandons scolaires le plus élevé des filles de toutes les DPE, avec 4 558 filles ayant abandonné l'école durant 2024-2025. Elle est suivie par la DPE Ngozi (4 258 filles ayant abandonné l'école) alors que la province de Muramvya ne connaît aucun abandon scolaire de filles.



La figure 3 de ce rapport montre que la DPE Muramvya n'a pas connu aucun cas d'abandon scolaire de garçons alors que les DPE Kayanza et Rutana viennent en tête avec respectivement 5 713 garçons et 4 640 garçons ayant abandonné l'école durant l'année scolaire 2024-2025.

II. Viols sur mineures en milieu scolaire

A l'ECOFO Kivoga de la DPE Rutana, un enseignant connu sous le nom de NZIRIMIRA Jean Claude enseignant à cette ECOFO est auteur de viol sexuel sur mineure de la 7^{ème} année au sein de l'établissement sur lequel il est enseignant en date du 9 juillet. Le CREDEJ se réjouit que l'affaire ait été rapidement jugée, car en effet, plusieurs de ses rapports font état de ce mauvais comportement des enseignants face à leurs élèves mais les auteurs restent sans inquiétude. Il félicite les autorités administratives, éducatives et judiciaires de Rutana mais reste toujours sur sa soif car sur toute l'étendue du pays, de malfrats de ce genre ne s'inquiètent de rien.

Un élève de l'ECOFO Ruziba a été victime d'un viol commis par un homme de 36 ans le 18 juillet 2025. L'auteur présumé a été arrêté et placé en détention par la police deux jours après les faits.

Un enfant de 4 ans a été victime d'un viol commis par Marius Havyarimana de l'ECOFO Gihwanya le 26 août 2025. L'auteur présumé a été arrêté et placé en détention par la police à Rumonge.

Un élève de 15 ans a été victime d'un viol commis par Félix Nsavyimana le 9 septembre. L'auteur présumé est actuellement introuvable.



III. La place des jeunes au parlement burundais

Le CREDEJ a réalisé une petite analyse des **résultats du scrutin de 2025 pour en déduire la place des jeunes au sein du parlement burundais**. Ces résultats ont montré que la part des jeunes au sein de cette institution reste négligeable. Ce n'est plus un secret pour personne, le parlement burundais compte seulement 5 jeunes sur 111 Parlementaires. C'est donc dire que les jeunes burundais représentant de 4,50% dont un frère à la première dame du pays siègent au sein du parlement burundais. Ces résultats devraient prouver que les discours officiels selon lesquels président est leur ami ne sont que des mensonges. Il est donc temps, si ce n'est pas tard que, les jeunes burundais réclament leur part du gâteau national !

IV. Abus des jeunes imbonerakure ; difficulté de maîtriser cette milice affilié au parti politique au pouvoir (CNDD-FDD)

Le CREDEJ a documenté, durant ce trimestre écoulé, des cas des abus de jeunes imbonerakure. A titre exemplatif, le vendredi 17 juillet 2025, en commune Nyanza, sur la colline Kibimba, sous colline Gahororo, Monsieur YAMUREMYE Claude membre de la ligue des jeunes imbonerakure a battu à mort Monsieur Claude qui venait d'une fête familiale. Ce dernier a reçu les premiers soins au Centre de Santé Gahororo puis transféré à l'hôpital de Makamba car sa santé continuait de se dégrader.

De plus, le 29 juillet 2025, dans la même commune, sur la colline Nyamugari, sous colline Kigabwe, deux jeunes femmes ont perdu leurs vies alors qu'elles étaient en train de chercher du bois de chauffage dans la forêt naturelle de Rubungu. Elles ont perdu leurs vies sur menace des gardes forestiers ; Messieurs Ndikumana Luc, Ndayikeza Eric et Hasharizimana J.Claude.

Le CREDEJ est toujours attristé par des pertes des vies humaines pour n'importe quelle raison. Il recommande de ne pas semer la terreur aux gens qui cherchent du bois de chauffage car tout le monde connaît qu'ils ramassent du bois mort. Plutôt, les gardes forestiers devraient entreprendre des séances régulières d'entretien du bois (élagages) et ainsi dégager ce type de bois qui n'est plus nécessaire.

V. Du trafic des enfants vers la Tanzanie

Les données à la disposition du CREDEJ montrent des enfants au cachot du commissariat de police de Rutana. Ils sont originaires de la province Butanyerera et Gitega se dirigeaient vers la Tanzanie à la recherche d'emplois. Ce qui est nouveau, c'est qu'actuellement même les filles commencent à être parmi les groupes d'enfants qui sont transportés vers la Tanzanie. Les agents de terrain du CREDEJ ont visité le commissariat communal de police Rutana où ces enfants étaient emprisonnés. Les 13 enfants dont 8 en provenance de Butanyerera (Ngozi) et 5 en provenance de Gitega (Karusi). Malgré la détresse des familles, aucune réponse concrète n'a été adoptée. Les parents et les jeunes sont désespérés.

Face à cette situation, le CREDEJ continue à élever sa voix pour un plaidoyer : les services de polices et de justices devraient avoir des moyens techniques et financiers suffisants pour venir en aide à ces enfants, procéder à l'identification des trafiquants des enfants et créer un centre et l'entretenir pour héberger les enfants en attendant de les ramener chez eux.

VI. Situation carcérale des nourrissons et des mineurs en conflit avec la loi

VI.1. Situation des nourrissons incarcérés avec leurs mères

La situation des enfants en prison avec leurs mères, selon les données datant de fin août 2025, est reprise dans le tableau récapitulatif de la population pénitentiaire au cours du mois d'août 2025. C'est le tableau 2 de ce rapport.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif de la population pénitentiaire au cours du mois d'août 2025

PRISONS	Cap d'a cc.	Pop Pén it.	Pré v	Cond am.	Nour ris sons	Mi n.	Fe m.	Mil it.	Pol ic.	Dém ob	Etran gers	Magist rats	Pro po à LC	Eva dés	Déc ès	Dossi ers saisi s au 31/7/2 025	Dossi ers avec photo s collée s	Rep ris
BUBANZA	200	375	166	209	5	-	29	-	5	-	1	-	3	-	-	156	326	-
BURURI	250	301	186	115	2	-	28	4	4	7	1	-	-	-	-	120	261	-
GITEGA	400	124 2	481	761	13	-	16 2	44	27	-	4	-	-	-	-	869	1 184	-
MPIMBA	800	3 904	228 8	1 616	16	-	25 3	67	53	-	45	12	13	4	1	279	2 717	-
MURAM- VYA	100	833	316	517	7	-	62	15	22	5	6	-	-	-	-	63	740	-
MUYINGA	300	533	129	404	4	-	54	10	3	11	5	-	-	-	-	401	461	-
NGOZI (F)	250	183	71	112	21	22	16 0	-	1	-	4	-	-	-	-	25	155	-
NGOZI (H)	400	166 1	593	1 068	-	-	-	20	14	-	13	-	11	-	-	575	676	-
RUMONGE	800	140 2	509	893	1	-	77	28 4	20	-	6	-	-	-	1	1475	1 168	-
RUTANA	350	438	190	248	1	-	21	3	9	2	3	-	-	-	-	213	319	-
RUYIGI	300	676	307	369	3	-	61	11	7	3	14	-	-	-	-	426	571	-
CRMCL Rumonge	72	116	25	91	-	11 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	70	-
CRMCL Ruyigi	72	67	24	43	-	67	-	-	-	-	2	-	-	2	-	88	92	-
TOTAL	4 2 94	11 731	5 285	6 446	73	20 5	90 7	45 8	165	28	104	12	27	6	2	4 720	8 740	-

Source : Rapport DGAP, Août 2025

Des données inscrites au tableau 2 de ce rapport, il ressort qu'un effectif de **73 nourrissons** est emprisonné avec leurs mères comme le montre le tableau 3 de ce rapport ; ledit tableau est extrait du tableau 2 de ce même rapport.

Tableau 3: Effectifs de nourrissons emprisonnés avec leur mères jusqu'en fin août 2025

PRISONS	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Prévenus	Condamnés	Nourrissons
BUBANZA	200	375	166	209	5
BURURI	250	301	186	115	2
GITEGA	400	1242	481	761	13
MPIMBA	800	3 904	2288	1 616	16
MURAMVYA	100	833	316	517	7
MUYINGA	300	533	129	404	4
NGOZI (F)	250	183	71	112	21
NGOZI (H)	400	1661	593	1 068	0
RUMONGE	800	1402	509	893	1
RUTANA	350	438	190	248	1
RUYIGI	300	676	307	369	3
Total					FC

L'on se souviendra qu'ils n'ont commis aucune faute qui les condamnerait à être sous les verrous à leur âge. Aussi, l'on se rappellera que ce sont ces nourrissons qui seront des jeunes et même des adultes du pays dans un futur non lointain.

Tous s'accordent que les effets de la prison sur un nourrisson dans sa vie future peuvent être significatifs et variés. Il s'agit (i) de effets sur son développement, (ii) des problèmes de santé, (iii) des effets psychologiques et émotionnels comme l'anxiété et stress, (iii) l'attachement avec sa maman perturbé, (iv) des effets sociaux comme la stigmatisation et des difficultés d'intégration.

Le CREDEJ propose, en vue de prévenir ces effets, (i) d'offrir un soutien aux mères détenues pour les aider à maintenir une relation positive avec leur enfant et à préparer leur sortie de prison ; (ii) de concevoir de programmes de réinsertion pour les mères et les enfants qui sortent de prison, pour les aider à se réinsérer dans la société et à surmonter les défis liés à leur expérience carcérale, (iii) d'assurer l'accès aux soins prénatals et postnatals pour les mères détenues et leurs nourrissons, (iv) d'offrir un soutien psychologique aux mères détenues pour les aider à gérer le stress et les défis liés à l'incarcération, (v) de créer des logements adaptés pour les femmes enceintes et les mères avec leurs nourrissons dans les prisons en disponibilisant des espaces de jeu et de stimulation pour les nourrissons dans les prisons, (vi) de promouvoir des alternatives à la détention pour les femmes enceintes et les mères avec des nourrissons, telles que la liberté surveillée ou les travaux d'intérêt général en encourageant les juges à prendre en compte la situation des femmes enceintes et des mères avec des nourrissons lors des jugements et (vii) de collaborer avec les organisations non gouvernementales pour offrir des services de soutien aux mères détenues et à leurs nourrissons.

Ces stratégies proposées visent à réduire les effets négatifs de l'incarcération sur les nourrissons et à promouvoir leur bien-être et leur développement.

VI.2. Situation des mineurs en conflits avec la loi dans les centres

Les données en possession du CREDEJ en fin du mois d'août 2025 montrent que les mineurs en conflits avec la loi persistent dans les centres spécialisés de l'Etat. Le tableau 4 de ce rapport, extrait du tableau 2, montre les effectifs des mineurs en conflits avec la loi qui sont dans les centres.

Tableau 3 : Effectifs des mineurs en conflits avec la loi en fin août 2025

PRISONS	Capacité d'accueil	Prévenus	Condamnés	Total
Centre de RMCL Rumonge	72	25	91	116
CRMCL Ruyigi	72	24	43	67
Total	144	49	134	183

Ainsi, 183 mineurs en conflit avec la loi sont condamnés à vivre dans un espace ayant une capacité d'accueil de 144 mineurs. A cela s'ajoute que ces CRMCL n'ont pas d'espace pour extension ni de moyens suffisants pour élargir la gamme des activités d'accompagnement de ces mineurs.

De ce qui précède, l'on s'aperçoit que les structures d'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi au Burundi font face à plusieurs défis. Il s'agit (i) du manque de ressources et d'infrastructures pour offrir un environnement propice à la réhabilitation et à la réinsertion sociale des jeunes, (ii) de la surpopulation et conditions de détention difficiles car les centres de détention pour mineurs sont souvent surpeuplés, ce qui peut entraîner des problèmes de santé, de sécurité et de bien-être pour les mineurs, (iii) du manque d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle diversifiées comme par exemple la formation en TIC, ce qui limite leurs chances de réinsertion sociale, (iv) des difficultés à réintégrer la société car les mineurs qui sortent des centres de rééducation ou de détention ont souvent des difficultés à réintégrer la société, en raison de la stigmatisation et de la discrimination dont ils sont souvent victimes, (v) du manque de personnel qualifié dans les structures d'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi limitant ainsi leur capacités à offrir un soutien psychologique, social et éducatif approprié, (vi) de l'insuffisance des lois et des politiques relatives à la protection des mineurs en conflit avec la loi ; ce qui aggrave les problèmes de ces mineurs, (vii) des défis liés à la réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi. Leur réinsertion sociale est un processus complexe qui nécessite une approche holistique et coordonnée entre les différents acteurs concernés.

Pour relever ces défis, le CREDEJ propose une série de solutions alternatives pour mieux accompagner les mineurs en conflit avec la loi. Ces solutions sont entre autres :

- (i) concevoir des programmes de réhabilitation communautaire qui mettent en place une promotion de la réhabilitation communautaire qui permettent aux jeunes de suivre des formations professionnelles, de participer à des activités de développement communautaire et de recevoir un soutien psychologique et social.
- (ii) Créer des maisons de transition qui offrent un environnement sûr et stable aux jeunes qui sortent des centres de détention ou de rééducation, et qui leur permettent de se réinsérer progressivement dans la société.
- (iii) mettre en place des programmes de médiation et de résolution des conflits qui permettent de régler les différends entre les mineurs et leurs familles, ou entre les jeunes et la communauté, de manière pacifique et constructive.
- (iv) éducation et formation professionnelle diversifiées adaptés aux besoins des jeunes, pour leur permettre d'acquérir des compétences et de trouver un emploi ou d'être des créateurs d'emplois.

(v) soutien psychologique et social : fournir un soutien psychologique et social aux mineurs et à leurs familles, pour les aider à surmonter les traumatismes et les difficultés liés à la situation de conflit avec la loi.

(vi) Etablir des partenariats avec les organisations communautaires et les associations locales pour offrir des services de soutien et de réinsertion sociale aux mineurs jadis en conflit avec la loi.

(vii) réformer le système de justice pour mineurs pour qu'il soit plus adapté aux besoins de ces derniers et qu'il mette l'accent sur la réhabilitation et la réinsertion sociale plutôt que sur la punition.

(viii) former et sensibiliser les acteurs concernés, notamment les juges, les policiers et les travailleurs sociaux, sur les besoins et les droits des mineurs en conflit avec la loi.

VII. Conclusion et recommandations

Au cours du troisième trimestre de cette année (juillet-septembre 2025), l'éducation et le développement des jeunes restent confrontés à d'innombrables défis qui mettent en difficulté les conditions d'apprentissage au Burundi. Les discours du Président de la République qui parlent de son engagement aux côtés de jeunes jusqu'à se qualifier d'ami des jeunes ne riment pas avec la situation actuelle sur terrain des jeunes au Burundi. Ce rapport qui met en évidence les cas qui concourent à la dégradation de l'éducation de qualité par les priorités mal définies (mauvaise gouvernance et gestion du système éducatif), manque d'enseignants qualifiés, recrutement des enseignants sur la base du clientélisme, manque de matériels didactiques et d'équipements scolaires, manque d'hygiène en milieux scolaires et académique, les viols sexuels sur mineurs en milieu scolaire, abandons scolaires, le détournement des fonds destinés aux achats de bancs pupitres, la pauvreté généralisée entraînant le trafic des enfants vers la Tanzanie, les abus des imbonerakure dans les violations des droits humains allant jusqu'aux pertes de vies humaines, la situation des nourrissons incarcérés et des mineurs en conflit avec la loi dans les CRMCL, etc. montrent à quel point les droits humains des jeunes burundais ne sont pas respectés.

Le CREDEJ est profondément préoccupé par cette situation et recommande au gouvernement du Burundi et à ses partenaires du secteur de l'éducation les mesures suivantes pour remédier à la situation.

❖ Au Gouvernement du Burundi :

- ✓ D'adopter une politique claire en matière de langue d'enseignement au Burundi ;
- ✓ D'adopter des mesures d'accompagnement diligentes pour mettre en œuvre le slogan de « non élève assis par terre 2025-2026) ;
- ✓ D'allouer un budget nécessaire et suffisant pour l'acquisition de matériels didactiques et autres équipements scolaires ;
- ✓ De passer le plus rapidement possible à la réfection et/ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires (toilettes et points d'eau) pour préserver la santé de tous ;
- ✓ D'adopter une politique claire en matière de recrutement et d'intéressement du personnel de l'enseignement tant du primaire, du secondaire que ceux de l'enseignement supérieur ;
- ✓ D'adopter des politiques et des programmes qui contribuent au développement des nourrissons et mineurs en conflits avec la loi ;

- ✓ Insérer, dans les programmes de formation des futurs enseignants des sections entrepreneuriaux, des matières relatives à l'entrepreneuriat ;
 - ✓ Doter toutes les écoles ayant des sections informatiques des ordinateurs et leurs accessoires ;
 - ✓ Construites et/ou réhabiliter et équiper les laboratoires scolaires.
- ❖ **Aux partenaires du secteur de l'Education**
- ✓ De promouvoir la défense des droits humains des jeunes ;
 - ✓ D'appuyer le gouvernement du Burundi par la création, dans tous les parquets, des centres spécialisés pour encadrement des enfants pour instruire les dossiers de leurs trafiquants ;
 - ✓ De contribuer à doter aux parquets un personnel qualifié et des outils actualisés suffisants pour prévenir le trafic des enfants.